

Politique de garantie

GARANTIE LIMITÉE

Roulottes Genimax certifie que toutes les pièces et les composantes des produits fabriqués par Roulottes Genimax sont garanties contre toute défectuosité de matériel et de fabrication pour une période normale d'utilisation d'un (1) an à partir de la date de livraison. La garantie de Roulottes Genimax se limite à la réparation, au remplacement ou au réglage de toutes les pièces comportant des défauts au cours de la période de garantie.

Roulottes Genimax transfère à ses clients tous les avantages de l'intégralité des garanties accordées par les fabricants d'équipements d'origine relativement aux sous-composantes non produites par Roulottes Genimax retrouvées dans ses produits.

Le client a l'obligation d'informer, par écrit et sans délai Roulottes Genimax en cas de défectuosité aux fins d'analyse de la garantie. Un délai raisonnable est accordé aux fins d'évaluation de la garantie et de réparation et/ou de remplacement de toute pièce défectueuse. Lorsque Roulottes Genimax juge que des pièces et/ou des réparations ne sont pas couvertes par la présente garantie limitée, le client en est informé dans les plus brefs délais.

La garantie limitée prévue aux présentes est non transférable et est subordonnée à l'utilisation appropriée du produit au cours de la période de garantie. La présente garantie ne couvre pas les dommages et/ou blessures consécutifs à l'utilisation inappropriée ou à la modification non autorisée du produit, à l'absence ou à l'inadéquation des procédures d'entretien. Le client est responsable de toutes les réparations entreprises suite à un incendie, un accident, des dommages résultant de la chute d'objets, de l'usage impropre et de l'altération non autorisée du produit.

La garantie limitée prévue aux présentes s'applique en lieu et place de toutes les autres garanties ou conditions, expresses ou implicites, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties ou conditions tacites de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier ainsi que celles découlant de dispositions légales ou autrement du droit ou des pratiques ou usages commerciaux. Aucune information ni aucun conseil oral ou écrit donné par Roulottes Genimax, ses partenaires commerciaux, ses agents ou salariés ne constitue une garantie ni n'élargit de quelque façon le champ d'application de la présente garantie et le client ne peut se fier à une telle information ou à un tel conseil.

La responsabilité de Roulottes Genimax, ses administrateurs, ses dirigeants, ses salariés et de ses mandataires, le cas échéant, eu égard à des dommages consécutifs à la défectuosité ou à un défaut présumé d'une unité ou d'une composante de produit visée aux présentes se limite, en vertu de toute théorie juridique, au prix réel versé pour le produit et ne saurait, en aucun cas, être engagée à l'égard des dommages connexes, consécutifs, spéciaux ou indirects de toute nature, ni quant aux dommages subis en cas de contamination de l'environnement, de blessures, de décès, de perte de jouissance, de recettes ou de bénéfices ou de l'impossibilité de réaliser les économies attendues ou pour toute autre perte économique, même si Roulottes Genimax a été avisée de l'éventualité de telles pertes ou de tels dommages.